

Gouvernement du Québec

Décret 1112-2002, 25 septembre 2002

CONCERNANT le Comité ministériel de l'emploi, du développement économique et de la recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 583-2001 du 23 mai 2001, modifié par les décrets n^{os} 790-2001 du 27 juin 2001, 1370-2001 du 21 novembre 2001, 73-2002 du 6 février 2002, 137-2002 du 20 février 2002 et 1069-2002 du 18 septembre 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement dans les deuxième et troisième alinéas du dispositif des mots « ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie » par les mots « ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39224

Gouvernement du Québec

Décret 1113-2002, 25 septembre 2002

CONCERNANT le Comité ministériel de l'éducation et de la culture

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 1493-98 du 15 décembre 1998, modifié par les décrets n^{os} 211-2001 du 8 mars 2001, 239-2001 du 14 mars 2001, 1371-2001 du 21 novembre 2001, 74-2002 du 6 février 2002 et 138-2002 du 20 février 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement dans le deuxième alinéa du dispositif des mots « ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie » par les mots « ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39225

Gouvernement du Québec

Décret 1114-2002, 25 septembre 2002

CONCERNANT le Comité ministériel à la jeunesse

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 584-2001 du 23 mai 2001, modifié par les décrets n^{os} 619-2001 du 30 mai 2001, 1374-2001 du 21 novembre 2001, 77-2002 du 6 février 2002, 141-2002 du 20 février 2002 et 1070-2002 du 18 septembre 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement dans le quatrième alinéa du dispositif des mots « ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie » par les mots « ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39226

Gouvernement du Québec

Décret 1115-2002, 25 septembre 2002

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Godbout comme sous-ministre du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le décret numéro 1109-2002 du 25 septembre 2002 concernant la ministre et le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche qui regroupe les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le sous-ministre du nouveau ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche et que celui-ci dirige les travaux nécessaires au regroupement des trois ministères mentionnés plus haut, notamment en présidant un comité ayant le mandat de définir les orientations d'action, préparer l'intégration et en arrêter l'échéancier ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Gilles Godbout, sous-ministre du ministère des Finances, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, au même classement, au salaire annuel de 200 000 \$, à compter des présentes ;

QUE ce salaire annuel soit majoré du même pourcentage de majoration des échelles de traitement des cadres supérieurs de la fonction publique, aux mêmes dates ;

QUE suivant l'atteinte des objectifs annuels préalablement établis par le secrétaire général du Conseil exécutif, monsieur Gilles Godbout reçoive une rémunération variable n'excédant pas 15 % de son salaire annuel ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Gilles Godbout, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39227

Gouvernement du Québec

Décret 1116-2002, 25 septembre 2002

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Meunier comme sous-ministre associé aux Finances au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du premier ministre :

QUE monsieur Luc Meunier, sous-ministre associé au ministère des Finances, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé aux Finances au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, au même classement, au salaire annuel de 174 915 \$, à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Luc Meunier, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux sous-ministres du niveau 4 et arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39228

Gouvernement du Québec

Décret 1117-2002, 25 septembre 2002

CONCERNANT la nomination de monsieur Georges Felli comme sous-ministre associé à l'Industrie et au Commerce au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Georges Felli, sous-ministre du ministère de l'Industrie et du Commerce, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre associé à l'Industrie et au Commerce au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Georges Felli, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 3 et arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39229

Gouvernement du Québec

Décret 1118-2002, 25 septembre 2002

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacques Babin comme sous-ministre associé à la Recherche, à la Science et à la Technologie par intérim et sous-ministre adjoint au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Babin, sous-ministre par intérim et sous-ministre adjoint au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé à la Recherche, à la Science et à la Technologie par intérim et sous-ministre adjoint au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, aux mêmes classement, salaire annuel et rémunération additionnelle, à compter des présentes ;